

République Française

Département de la Somme

**COMMUNE DE CAMON**

***Arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions  
au profit de Monsieur Franck TOSOLINI – Conseiller Municipal.***

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,  
VU L'installation du conseil Municipal le 22 mars 2026,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints au maire,  
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Franck TOSOLINI, conseiller municipal, un certain nombre d'attributions relevant de **l'Insertion et de la Participation citoyenne**,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : A compter du 24 mars 2026, Monsieur Franck TOSOLINI, conseiller municipal, est délégué aux fonctions liées à **l'Insertion et de la Participation citoyenne**, auprès de M. Najib BAYOUMI, Adjoint.

A ce titre, il pourra signer toutes décisions relatives à l'Insertion et de la Participation citoyenne sur la commune :

- **Insertion** : courriers, bordereaux d'envoi, toutes correspondances, relations de médiation avec les associations d'insertion à vocation sociale du territoire telles que Foyer Avenir, Emmaüs, Les Petits Poids, Les Alençons, la commune et ses habitants (riverains, citoyens, autres associations).
- **Participation Citoyenne** : Interaction avec la population dans les difficultés rencontrées avec les organismes bailleurs sociaux, organisation de forums citoyens.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressé,
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.025

Notifié le 24/03/2026

Signature :

Fait à CAMON, le 24 mars 2026.

Le Maire,

Stéphane TELLIEZ

